



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : MARCHÉ DE FOURNITURE DE
COUCHES ÉCOLOGIQUES À USAGE UNIQUE
POUR LES STRUCTURES D'ACCUEIL DE LA
PETITE ENFANCE DE VINCENNES PASSE AVEC
LA SOCIÉTÉ EVERYKID**

**DÉCISION N° DM-21-018
EN DATE DU 06 JANVIER 2021**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-20-485 en date du 02 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Céline MARTIN, Adjointe au Maire

VU l'avis public à la concurrence envoyé au BOAMP et sur le profil acheteur de Ville le 24 juin 2020 ;

CONSIDÉRANT l'offre de la société EVERYKID, jugée économiquement la plus avantageuse au regard de l'ensemble des critères de jugement ;

D É C I D E

DE SIGNER avec la société EVERYKID – 9 avenue Hoche 75008 PARIS, représentée par Monsieur Christophe DURIEUX en qualité de Président Directeur Général, l'accord-cadre de fourniture de couches écologiques à usage unique pour les structures d'accueil de la petite enfance de Vincennes

Les prestations donnent lieu à accord-cadre à bons de commande avec minimum et maximum, susceptibles de varier de la manière suivante :

Montant Minimum annuel : 20 000,00 € HT,

Montant Maximum annuel : 50 000,00 € HT.

Les prix applicables sont ceux du bordereau des prix unitaires.

L'accord-cadre est passé pour une durée d'un an reconductible trois fois de manière tacite, soit pour une durée maximale de quatre ans.

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la petite enfance et
des seniors,

Signé

Céline MARTIN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20210106-lmc1H8017H1-AR
Date de réception en Préfecture : 06/01/2021
Date de Publication : 06/01/2021